



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Màj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/49

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) DU BUDGET ANNEXE

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 37

Présents à la séance : 31

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Secrétaire de séance : Stéphane GROS

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Jean-Pierre GIRARDEAU, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Vincent FAGUET, Bernard DESPLAT, Patrick BUHOT, Xavier COSTE, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Mme Catherine AMIOT, MM. Jean-Pierre CHERVIER, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Armando De ABREU, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLLOT.
Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.
Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.
Didier FICHET, ayant donné pouvoir à M. Julien GANDREY.
Gaelle SAINT-HILARY, ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHERVIER.
Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant donné pouvoir à M. Marc MONNOT.

Excusés : M. Claude MENNELLA, Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Jean-Noël MORY, René VARIN, Mme Christiane MACE DE GASTINES, MM. Pascal LABARBE, Jean-François JAUNET, Christophe DUMONT, Mme Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Romain PITTET, David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT.

Conformément à l'article L.2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 17. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, cet article a été modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 (article 107). Ainsi, dans les communes de plus de 10 000 habitants, il y a lieu d'effectuer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le SMET 71 est assujéti à la TVA fiscale, les budgets sont donc établis en euros Hors Taxes.

1 – LE PERIMETRE

Le périmètre du budget annexe diffère de celui du budget général. En effet, il est composé de trois syndicats en charge du traitement des déchets, à savoir :

- Le SMET, composé de 10 adhérents, pour une population totale d'environ 456 000 habitants (population municipale), à savoir :
 - Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon ;
 - Communauté Urbaine Le Creusot Montceau ;
 - Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération Nord ;
 - Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ;
 - SIVOM du Louhannais ;
 - SISED Bresse Nord ;
 - SIRTOM de la Région de Chagny ;
 - Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois ;
 - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise ;
 - Communauté de Communes Entre Saône et Grosne ;
- Le SYTRAIVAL, syndicat de traitement des déchets du Rhône, basé à Villefranche-Sur-Saône, pour la partie Nord de son territoire, représentant environ 128 000 habitants avec :
 - Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ;
 - La Communauté de Communes Saône Beaujolais (pour la partie collectée en emballages uniquement) ;
 - Le SMIDOM Veyle Saône ;
 - Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération Sud ;
- Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois, à compter du 1^{er} septembre 2025, composé de 6 collectivités adhérentes, représentant une population d'environ 126 000 habitants avec :
 - Communauté de Communes Le Grand Charolais ;
 - Communauté de Communes Le Grand Autunois Morvan ;
 - Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme ;
 - Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais ;
 - La Communauté de Communes de Marcigny ;
 - La Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais.

Au total, les trois syndicats en charge du traitement des déchets, représentant environ 710 000 habitants de la Saône-et-Loire, du Sud Côte-d'Or, du Nord du Rhône et de l'Ain, sont concernés par le centre de tri situé à Torcy.

2 – LES TARIFS

L'essentielle de la recette de fonctionnement du budget annexe 2026 du SMET 71 est la redevance calculée en fonction du tonnage de déchets ménagers recyclables apporté par les adhérents du SMET, par le SYTRAIVAL et par le SMEVOM du Charolais Brionnais.

Ainsi, les tarifs 2026 proposés ci-dessous sont basés sur :

- Le montant des amortissements (montants réels des investissements et durées d'amortissement) et des charges financières liées aux emprunts contractés.
- les coûts d'exploitation du marché révisés (pour mémoire, tous les prix du marché ont été établis à la date du mois « m₀ » de référence, à savoir le mois de mars 2023) ;
- les coûts d'électricité consommée par l'installation, dont la fourniture est assurée par le SMET 71 ;
- les charges de personnel du SMET mobilisé pour le suivi du tri, et autres charges à caractère général (communication, taxes, etc.) ;

Pour les ADHERENTS, le SYTRAIVAL, le SMEVOM et les éventuels clients, les tarifs de tri pris en compte pour élaborer le présent rapport sont les suivants :

- ✓ Multimatériaux : **225,50 € HT/t.**
- ✓ Emballages et non-fibreux : **246,00 € HT/t.**
- ✓ Refus : refacturation des refus à l'euro-l'euro en fonction du tonnage de refus de chaque adhérent/partenaire/client traités dans les différents exutoires, incluant le transport et le traitement ainsi que la TGAP le cas échéant.
Le tonnage de refus pour chaque adhérent/partenaire/client sera issu du résultat des caractérisations des flux entrants sur le centre de tri et du tonnage total de refus en sortie du centre de tri.
Les coûts de transport et le traitement des refus sont refacturés à l'euro-l'euro.

3 – LES TONNAGES

Il est tenu compte :

- D'une évolution des tonnages de collecte sélective de 1% par rapport à 2025 pour l'ensemble des adhérents/partenaires/clients ;
- Du passage en multimatériaux du SIVOM du Louhannais et du SICED Bresse Nord au 1^{er} janvier 2026.
- Du passage de la collecte en porte à porte pour la communauté de communes Entre Saône et Grosne.

4 – LA DETTE

4.1 – Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, l’encours de la dette s’élèvera à 20 976 k€.

4.2 – Les emprunts

Afin de financer cet investissement, quatre emprunts ont été souscrits, pour un montant total de 22 500 k€, à savoir :

Banque	Montant emprunté	Durée en année	Type de taux	Taux	1 ^{ère} annuité	Dernière annuité
Crédit Agricole - CIB	10 000 k€	10	Fixe	3,55%	30/08/2025	28/05/2035
Banque Postale	7 000 k€	10	Fixe	3,34%	01/10/2024	01/07/2034
Banque Populaire	3 000 k€	20	Fixe	3,45%	04/03/2025	04/12/2044
Caisse d’Epargne Bourgogne Franche-Comté	2 500 k€	10	Variable (livret A +0,90%)	2,60%	20/06/2025	20/03/2035

Trois prêts ont été contractés avec des taux fixes et le dernier indexé sur le taux du livret A avec une marge de 0,90%.

4.3 – Les subventions

Pour rappel, ce projet a fait l’objet de trois subventions pour un montant total de 2 550 k€ :

- ADEME : 1 100 k€
- CITEO : 950 k€
- Conseil Regional BFC : 500 k€

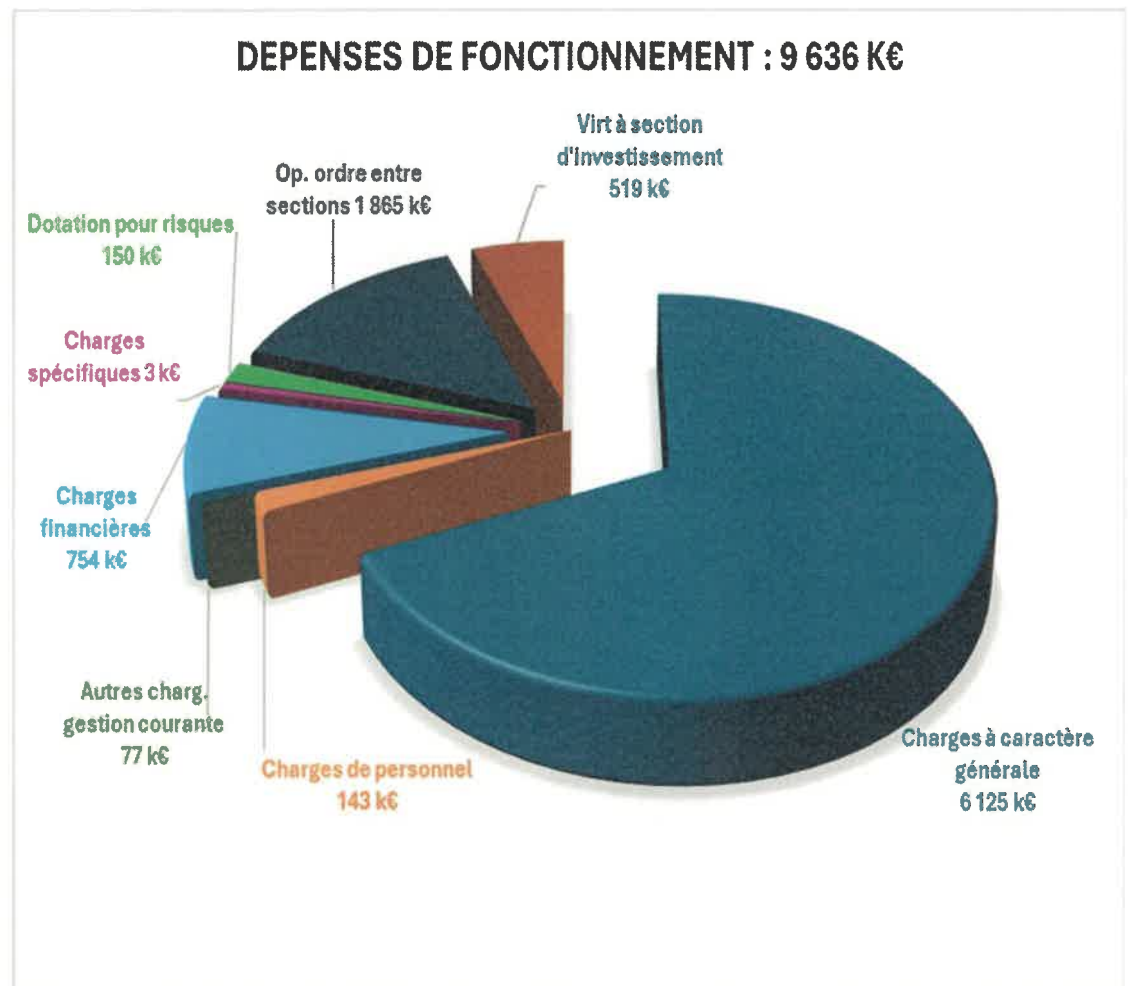
Au DOB 2026, figure le solde de la subvention de l’ADEME, soit 220 k€, dont le versement est conditionné à la réception des travaux, et au fonctionnement du centre de tri pendant une durée de plusieurs mois à l’issue de sa réception.

5 – LES ORIENTATIONS POUR 2025

5.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1.1 – EVALUATION DES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à **9 636 k€** et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

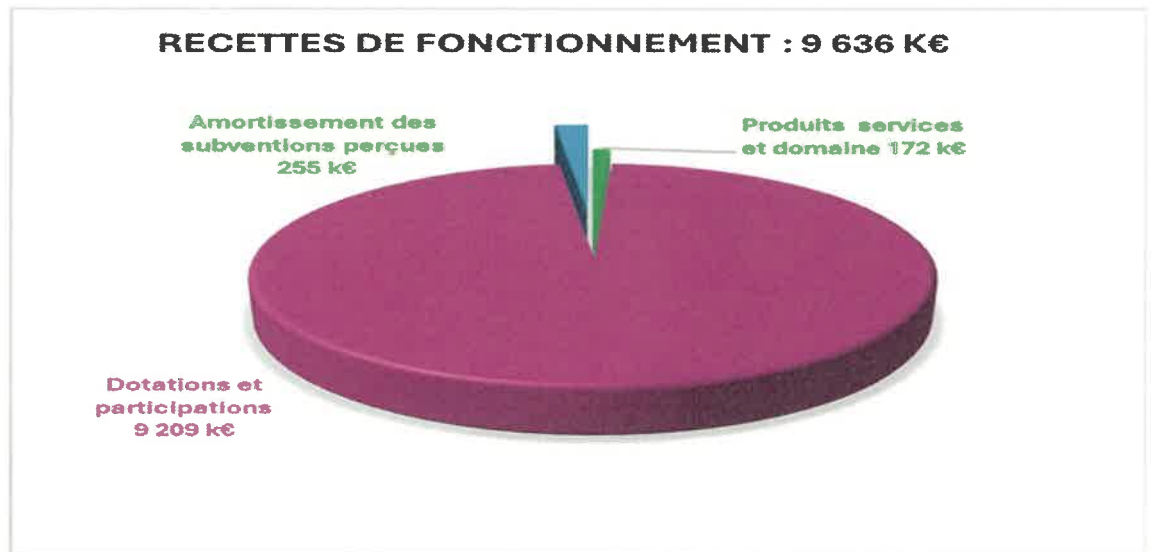


Les postes les plus importants du chapitre 011 « charges à caractère général » correspondent à $\cong 91\%$ des dépenses de ce même chapitre, à savoir :

- La rémunération de l'exploitation : 4 250 k€
- Le traitement et le transport des refus : 1 331 k€
(ce montant figure en recette de fonctionnement)

5.1.2 – EVALUATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à **9 636 k€** et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :



Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit de la redevance versée par Jura Recyclage pour le traitement des collectes sélectives et des refus.

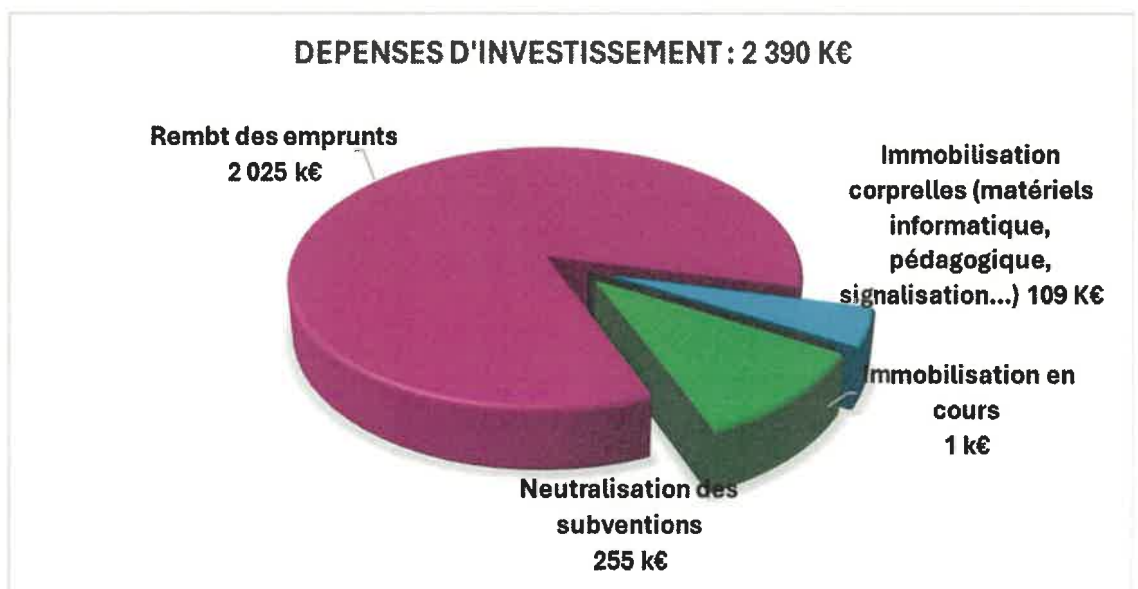
Chapitre 74 - Dotations et participations

Il s'agit principalement de la participation des adhérents pour le traitement des déchets recyclables ainsi que les refus de tri.

5.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

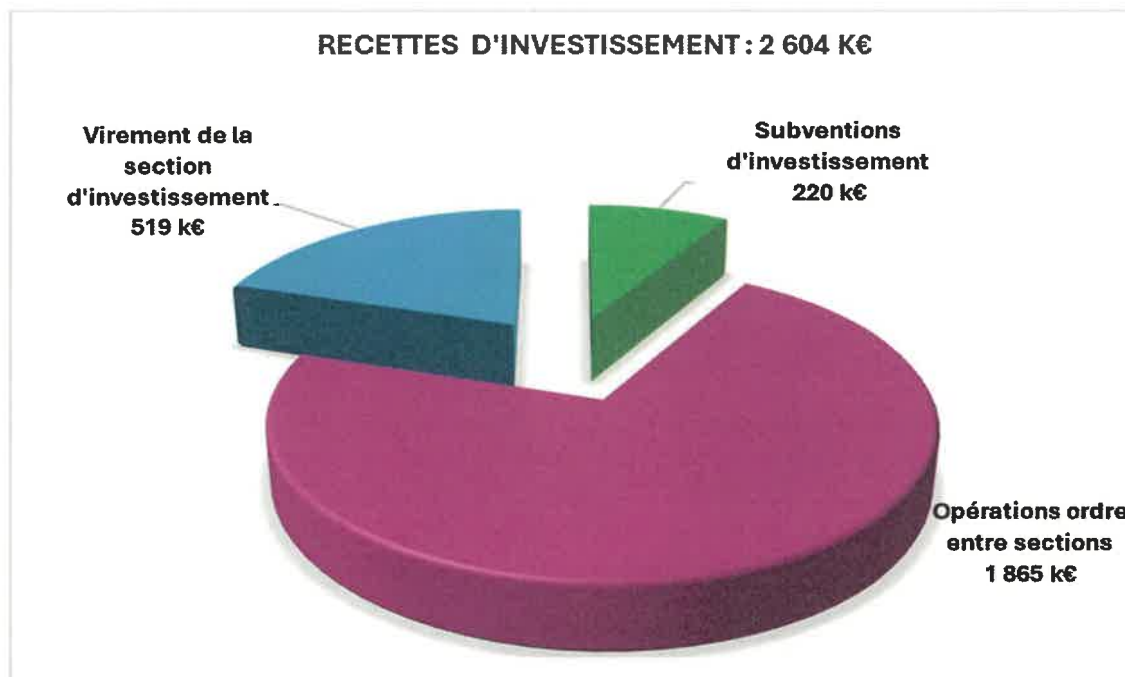
5.2.1 – EVALUATION DES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **2 390 k€**.



5.2.2 – EVALUATION DES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèveraient à **2 604 k€**.



6 – EQUILIBRE DU BUDGET :

Le budget primitif 2026 ne sera pas voté avec la reprise anticipée des résultats.

Par section, la situation du DOB 2026 ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses (hors virement à SI) : 9 117 k€
- Recettes :..... 9 636 k€
- Soit un virement à la section d'investissement de **519 k€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 390 k€
- Recettes (hors virement de la SF) : 2 085 k€
- Virement de la section de fonctionnement : 519 k€
- Total recettes : 2 604 k€

Il en ressort un suréquilibre en section d'investissement de 214 k€

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

- ✓ Prend acte de la tenue du débat ;
- ✓ Adopte le rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Dominique JULIOT

